

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU VENDREDI 18 JANVIER 2019**

---

Le vendredi 18 janvier 2019, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 28 décembre 2018, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

**Étaient présents :**

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beauhoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Marc Lefèvre, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Valérie Nouvel, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Jean-Paul Ranchin.

**Étaient excusés :**

Monsieur Frédéric Bastian, Madame Frédérique Boury, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Odile Feret, Monsieur Jean-Paul Fortin, Monsieur Dominique Hébert, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Gilles Lelong, Madame Anna Pic, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Jean-Claude Braud procuration à Madame Nicole Godard, Monsieur François Brière procuration à Monsieur Jacques Coquelin.

**Secrétaire de séance :**

Madame Adèle Hommet-Lelièvre.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 18 janvier 2019

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b>	<b>Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction de la mer et des ports</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b>	<b>Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2019</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>:</b>	<b>Monsieur Jean Morin</b>
<b>Commission</b>	<b>:</b>	<b>Infrastructures et environnement</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2010-07-02.0-1 du 2 juillet 2010 approuvant la mise en œuvre de la démarche de performance ;

Vu la délibération CD.2016-02-29.1-1 du 29 février 2016 définissant les orientations stratégiques de la Manche 2016-2021.

---

Mes chers collègues,

L'objet du présent rapport est de vous présenter, au titre de la politique Espace maritime et ports, le plan d'actions et priorités de l'année 2019 et les inscriptions budgétaires qui s'y rattachent. Cette politique publique est portée par Jean Morin, vice-président délégué aux infrastructures, territoires et habitat et Jean Lepetit, conseiller départemental en charge de la mer et du littoral.

La finalité pour cette politique est de développer les infrastructures portuaires pour favoriser le développement des activités économiques de pêche, de commerce et de plaisance qu'elles génèrent.

### **1 – Contexte et chiffres clés :**

Avec ses trois façades maritimes et ses 355 kilomètres de littoral, le département de la Manche est résolument tourné vers la mer. Si le littoral du département est relativement préservé, il compte également une activité économique importante liée à la pêche, aux cultures marines, à la plaisance, aux liaisons maritimes ou plus récemment aux énergies marines renouvelables. Toutes ces activités nécessitent des accès à la mer depuis les 19 ports situés le long du littoral et des cales d'accès à la mer.

Le Département est autorité portuaire sur quatorze ports départementaux depuis 1983 et membre du syndicat mixte Ports normands associés (PNA) pour le port de Cherbourg. La collectivité dispose de leviers importants pour le développement de ses infrastructures et les a renforcés au titre de la loi NOTRe, en consolidant sa compétence portuaire sur les ports départementaux ainsi que sur le port de Cherbourg, au travers de PNA.

## 2 – Plan d'actions et priorités :

Les priorités proposées pour 2019 sont :

2.1 - poursuivre les grands investissements portuaires et conditionner leur mise en œuvre à un modèle économique viable :

### \* Le projet du port de Granville :

- le développement des infrastructures portuaires permettant l'essor des activités économiques majeures (pêche, trafic passagers, plaisance) passe par une valorisation foncière et un portage des investissements publics / privés ;

Un appel à manifestation d'intérêt d'investisseurs pour l'aménagement des espaces portuaires a été engagé en 2017 et a permis de retenir en juin 2018, le groupement lauréat. Le protocole d'accord signé avec le Département prévoit la délivrance de baux à construction en 2019, à l'issue d'une période d'adaptation du projet par la société Port Granville et de modification ;

- la préparation de la fin de la concession de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Granville (août 2019). Une négociation avec le gestionnaire du port a été engagée pour permettre une clôture des concessions (pêche, commerce, plaisance) de manière simultanée ;

- l'aménagement de pontons pour la pêche dans le bassin à flot du port de Granville pour le stationnement à flot des navires (2,4 M€) : création de stationnements à flot pour les navires de pêche dans le bassin à flot ainsi que de passerelles favorisant la sécurité d'accès des pêcheurs. Les équipements de quai pour le déchargement des appareils de pêche seront également améliorés (potences) ;

- réalisation du reste des lignes de mouillages de l'avant-port (seconde phase de réorganisation des mouillages de l'avant-port).

<u>Indicateur n°2.1.1</u>	Unité	Réalisation	Prévision	
		2018	2019	2020
	Projet valorisation des espaces portuaires	Choix du groupement et signature et protocole d'accord sur le projet	Adaptation du projet et signature des baux à construction	Dépôt permis de construire
Projets port de Granville	Projet port de pêche	Changement des portes d'écluse (3,2 M€)	Aménagement de pontons et potences (2,4M€)	Enquête publique aménagement terre-plein pêche / chantier naval
	Aménagement de mouillages avant-port	Réalisation 1 <sup>ère</sup> phase (100 k€)	Réalisation 2 <sup>ème</sup> phase (50 k€)	

**\* Le projet de mise en eau du chenal de Barneville-Carteret :**

- les études d'impact du projet ont été réalisées et vont aboutir en début 2019 au lancement de la procédure d'enquête publique. Le portage du projet d'aménagement sera ensuite confié à la SPL des ports de la Manche, raison pour laquelle la commune de Barneville-Carteret sera étroitement associée au projet pour intégrer par la suite la concession au sein de la SPL.

<u>Indicateur n°2.1.2</u>	Unité	Réalisation	Prévision	
		2018	2019	2020
Projet port de Barneville-Carteret		2018	2019	2020
	opération	Études d'impacts	<b>Enquête publique</b>	Début travaux

**\* Développer la SPL des ports de la Manche par l'intégration successive des ports départementaux :**

- suite à la concertation avec les communes et les associations d'usagers des ports patrimoniaux, les ports de la Hague (Omonville-la-Rogue, Goury, port Racine) intégreront la SPL des ports de la Manche le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- port de Barneville-Carteret : à l'issue de l'enquête publique et la décision de réaliser l'aménagement (enquête publique au 1<sup>er</sup> semestre 2019, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

<u>Indicateur n°2.1.3</u>	Unité	Réalisation	Prévision
		2018	2019
Projet de développement de la SPL		2018	2019
	opération	Intégration du port de Barfleur	<b>intégration des ports patrimoniaux et de Barneville-Carteret</b>

**\* Le développement du port industriel de Cherbourg :** afin de favoriser l'émergence d'une filière industrielle autour des EMR, d'importants travaux d'infrastructures, via Ports normands associés, ont déjà été réalisés : allongement du quai des Flamands, extension du port en grande rade sur 39 ha.

En 2019, le port de Cherbourg accentue son développement en adaptant ses infrastructures pour l'accueil des ferries, par l'allongement des fronts d'accostage, et s'inscrit au sein des projets de transformation urbaine du secteur de la gare de Cherbourg par l'adaptation du centre des marées ainsi que par l'aménagement du boulevard maritime. Des réaménagements conséquents sont également à l'étude sur le terminal Transmanche dans l'optique de la réintroduction des points de contrôles douaniers et phytosanitaires et la séparation des flux République d'Irlande / Royaume-Uni, conséquences de la mise en œuvre du Brexit.

<u>Indicateur n°2.1.4</u>	Unité	Réalisation	Prévision	Cible
		2018	2019	2020
Port de Cherbourg		2018	2019	2020
	LM Wind Power	Livraison du bâtiment Intégration des industriels avec une première phase de recrutement	<b>Montée en charge de l'activité et des recrutements</b>	Montée en charge de l'activité et des recrutements
	Open Hydro	Livraison du bâtiment Arrêt de l'activité suite à la liquidation de la société		

\* **En matière de prévention des submersions marines**, la politique de prévention des risques de submersion marine a été modifiée au premier trimestre 2018 afin d'étendre le financement des travaux aux collectivités et établissements publics intercommunaux. La politique d'acquisition de données et de suivi du littoral sera poursuivie en 2019.

<b>Indicateur n°2.1.5</b>		Réalisation	Prévision
Prévention des submersions marines	Unité	2018	2019
	opération	Adaptation politique submersion marine	<b>Accompagnement des maîtres d'ouvrages</b>

\* **Conforter l'espace anglo-normand pour une ouverture outre-manche et à l'international des acteurs économiques** : l'année 2018 a été principalement consacrée à la réalisation des travaux de refit du Victor Hugo pour réduire les coûts d'exploitation et pérenniser les liaisons maritimes. La délégation de service public pour l'exploitation des liaisons maritimes s'achève à la fin de l'année 2019. Le Département devra décider de la poursuite de cette délégation ou du lancement d'une nouvelle consultation au regard du retour d'expérience de la présente délégation.

<b>Indicateur n°2.1.6</b>		Réalisation	Prévision
Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes	Unité	2018	2019
	opération	refit du Victor Hugo	<b>Décision poursuite de la DSP des liaisons maritimes</b>

### **3 - Opérations d'individualisation :**

Dans le cadre du plan nautisme, le Département a confié à la Société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche la mission de développer pour les plaisanciers différents services et leur qualité afin de pouvoir se démarquer, missions représentant un coût estimé de 650 000 € pour la période 2017-2021.

Par ailleurs, le Département participe aux frais d'exploitation du Marité en versant au GIP une participation statutaire.

Organisme	Objet	Subvention antérieure	Subvention sollicitée	Budget de l'opération	Montant proposé et imputation budgétaire
SPL	Mise en place de nouveaux services aux plaisanciers	125 000 €	130 000 €	650 000 €	130 000 € 65 90 65738 9500015 441
GIP Marité	Participation statutaire	200 000 €	200 000 €	803 100 €	200 000 € 204 823 2041782 680100 441
	Participation aux frais de fonctionnement	50 000 €	40 000 €		65 823 6568 680100 441

Enfin, dans le cadre de la DSP aéroportuaire, le Département verse à la SECMA des contributions annuelles forfaitaires.

Organisme	Objet	Subvention antérieure	Subvention sollicitée	Budget de l'opération	Montant proposé et imputation budgétaire
SECMA	Contribution pour sujétion de service public	344 371 €	338 700 €	2 142 800 €	338 700 € 65 63 6568 680 441
	Participation aux investissements	178 764 €	178 764 €	1 072 584 €	178 764 € 204 63 20422 680 441

#### **4 - Adhésion aux organismes :**

Créée en février 2007, l'Association des ports locaux de la Manche (APLM) a pour objectif de fédérer les ports locaux situés sur le littoral de la mer de la Manche dans la perspective de renforcer le lobbying auprès des institutions nationales et européennes tout en favorisant la communication et les échanges de bonnes pratiques sur des problématiques communes et la création de nouveaux services. Le Département y adhère depuis sa création.

Le Département est également membre du syndicat mixte "Vigipol" depuis 2007, M. Jean Lepetit étant vice-président. Cette adhésion peut être considérée comme une "assurance" en cas de sinistre qui concernerait l'aide juridictionnelle avec un niveau d'expertise certaine sur les actions en justice. La participation financière versée par le Département est statutaire, le montant étant arrêté en comité syndical. Pour les Départements, le montant est de 15 250 €.

En 2018 et en accompagnement de l'évolution de l'organisation de Vigipol qui souhaite s'ouvrir aux EPCI et disposer d'antennes locales, le Département recherchera les perspectives de renforcement de son positionnement historique.

Organisme	Objet	Montant de l'adhésion	Imputation
APLM	Adhésion pour l'année 2019	10 500 €	011 64 6281 950 441
VIGIPOL	Participation statutaire	15 250 €	65 64 6561 950 441

Je vous invite à en délibérer et à vous prononcer sur l'ensemble des propositions qui y sont présentées et notamment sur :

- le plan d'actions et priorités de cette politique pour l'année 2019 ;
- les inscriptions budgétaires pour l'année 2019 ;
- l'attribution de participations aux organismes suivants :

. 130 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en œuvre de la mission de développement des services aux plaisanciers,

. 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires,

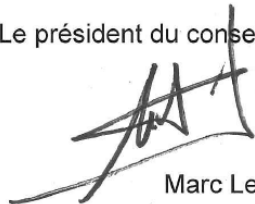
. 338 700 € en fonctionnement et 178 764 € en investissement à la SECMA correspondant aux contributions annuelles versées dans le cadre de la DSP ;

- l'adhésion aux organismes ci-après :

- . l'association des ports locaux de la Manche (APLM) pour un montant de 10 500 €,
- . le syndicat mixte « VIGIPOL » pour un montant de 15 250 €.

<b>DEPENSES</b>		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65 90 65738 9500015 441		130 000,00
204 823 2041782 680100 441		200 000,00
65 823 6568 680100 441		40 000,00
65 63 6568 680 441		338 700,00
204 63 20422 680 441		178 764,00
011 64 6281 950 441		10 500,00
65 64 6561 950 441		15 250,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

**DELIBERATION CD.2019-01-18.3-4 - Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2019**  
(rapporteur : Monsieur Jean Morin)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental approuve l'ensemble des propositions de la politique espace maritime et ports présentées et notamment :

- les priorités et objectifs du programme pour l'année 2019 ;

- les inscriptions budgétaires pour l'année 2019 ;

- l'attribution de participations aux organismes suivants :

. 130 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en œuvre de la mission de développement des services aux plaisanciers,

. 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires,

. 338 700 € en fonctionnement et 178 764 € en investissement à la SECMA correspondant aux contributions annuelles versées dans le cadre de la DSP ;

- l'adhésion aux organismes ci-après :

. l'association des ports locaux de la Manche (APLM) pour un montant de 10 500 €,

. le syndicat mixte « VIGIPOL » pour un montant de 15 250 €.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour : 37**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 2**

Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Jean Morin

Délibéré à Saint-Lô, le 18 janvier 2019



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20190118-lmc1949901-DE-1-1

Date envoi préfecture : 22/01/19

Date AR préfecture : 22/01/19

Date de publication : 24/01/19